



Association Bouillons Terres d'Avenir

Maison des associations et de la solidarité
22 bis rue Dumont d'Urville
76 000 Rouen

Rouen, le 30 avril 2024

Objet : enquête publique conjointe préalable à une déclaration d'utilité publique et une enquête parcellaire relatives au projet d'aménagement du parc naturel urbain de Repainville sur les communes de Rouen et Darnétal

A l'attention de Mr le commissaire enquêteur

Monsieur Jacques Lamy,

L'association Bouillons Terres d'Avenir a pour objet la défense des terres naturelles, agricoles et forestières en particulier sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie, ainsi que le dialogue avec les élus élaborant les documents d'urbanisme dans le but d'atteindre le zéro artificialisation en matière de foncier.

Plusieurs mobilisations citoyennes ont déjà permis, depuis plus d'une dizaine d'années, d'empêcher la bétonisation de terres, comme la ferme des Bouillons à Mont-Saint-Aignan, la ferme de la Basilique à Bonsecours, la forêt du Madrillet à Petit Couronne, le bois des coutures à Cléon, etc.

Au sujet de Repainville, le sauvetage des 10,9 ha de zones naturelles humides de Repainville en 1998 puis 2004, face au projet de construction d'un hypermarché Castorama, fait partie de ces combats citoyens qui ont obligé les élus à revoir leur soutien à ce genre de projets destructeurs.

Ce parc naturel est un site exceptionnel au cœur de agglomération avec différents milieux riches en biodiversité : sources et ruisseaux, prairies humides, coteaux calcaires, boisements, etc., et cohabitant avec des activités humaines s'engageant à respecter cet environnement protégé : jardins familiaux et jardins partagés, entreprise solidaire d'insertion via du maraîchage biologique, activités d'éducation à l'environnement pour tout public et depuis peu, l'accueil des scolaires qui mériterait de se développer.

Toutefois, sur cette zone classée comme parc urbain en zone urbaine paysagère (UP) au plan local d'urbanisme de la Métropole (PLUi) sont installées 2 activités commerciales qui posent problème, à savoir :

1) l'entreprise de M. Musillo (surface de 6 603 m²), négoce de pièces détachées et faisant office de casse auto (avec démontage de véhicules en extérieur) et stockant aussi des épaves sur le terrain communal pendant de nombreuses années ainsi que sur un des chemins d'accès au site naturel (cf. les nombreux rapports de la police municipale).

Au sujet de l'estimation financière de la parcelle Musillo (ME 5), le document versé à l'enquête publique par la direction des Finances Publiques de la région Normandie indique :

- que la valeur vénale du terrain et de la construction est fixée à 364 000 € (cf page 3, chapitre 10)
- et qu' « il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites, des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols. » (cf page 4, chapitre 13)

En outre, la délibération du conseil municipal de Rouen du 11 janvier 2024 mentionne le coût estimé des travaux (hors taxes) pour la remise en état, en page 3 : « aménagement et phytoremédiation de la parcelle Musillo : 210 000 € ». (Soit 252 000 € TTC)

On peut ainsi en déduire que la valeur vénale après dépollution est plutôt d'environ 112 000 €.

2) la station de lavage « éléphant bleu » (surface de 1 149 m²) , dont le bruit de l'activité et les éclaboussures atteignent les terres maraîchères.

Depuis de nombreuses années, la ville de Rouen s'est engagée dans une démarche de déclaration d'utilité publique (cf délibérations du conseil municipal du 6 juillet 2015 et du 30 juin 2017). Nous nous félicitons que l'enquête publique et parcellaire soit actuellement en cours.

Il est à noter également un autre élément très positif pour la mise en valeur du parc naturel urbain de Repainville, bien commun ouvert à toute la population, à savoir les travaux et acquisitions à l'initiative de la ville de Rouen, comme par exemple la renaturation des ruisseaux et la végétalisation des berges, la réhabilitation de la zone humide, ou encore l'acquisition de la parcelle du centre Binet.

Les travaux en cours de construction d'un mur végétalisé le long de la route nationale N° 31 pour diminuer le bruit et invisibiliser le trafic routier participent de cette mise en valeur de cet espace naturel.

Par la présente, l'Association Bouillons Terres d'Avenir indique que nous sommes très favorables :

- au nouveau périmètre de la DUP du projet de Parc Naturel Urbain de Repainville
- au principe d'acquisition à l'amiable ou par voie d'expropriation de toutes les parcelles incluses dans ce périmètre pour mener à bien ce projet, en particulier les parcelles ME 5 et AV 478
- à la fixation d'une valeur vénale des biens après avoir déduit les surcoûts liés à la présence de pollution des sols, comme indiqué par les services de l'État. La dépollution des sols sur le site d'entreprise ne respectant pas l'environnement durant de nombreuses années ne peut être prise en charge financièrement ensuite par les citoyens contribuables.

Vous remerciant par avance de votre écoute et pour la prise en compte de nos remarques, veuillez agréer, Monsieur le commissaire enquêteur, l'expression de nos salutations distinguées.

L'association Bouillons Terres d'Avenir
Pour le bureau
Philippe VUE